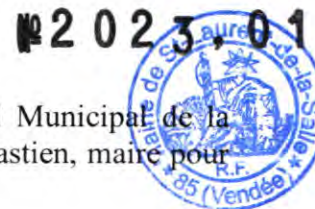


SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 17 janvier 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier 2023, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle ont été convoqués par M. ROY Sébastien, maire pour le 17 janvier 2023 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 13 décembre 2022
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Maintenance de l'éclairage public par le SyDEV – contribution 2023
- 5 – Travaux de voirie 2023 – Maîtrise d'œuvre
- 6 – Projet de salle multifonctions et de convivialité au terrain de football
- 7 – Travaux d'éclairage par le SyDEV
- 8 – Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée
- 9 – Réflexion pour une réunion d'information concernant la création d'une association

- 10 – Questions diverses

Sébastien ROY, Maire

Séance du 17 janvier 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois
le : 17 janvier 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ROY Sébastien, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2023

PRESENTS : Mmes JAUD, KAPPELHOFF, PHELIPPEAU, DIGUET
Ms GUERIN, BURCELOT, GABORIAU, BREMAND,
CORMIER, ROY

ABSENT EXCUSÉ :

Secrétaire de séance : Mme KAPPELHOFF

2023 – 01 - 01 – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité des membres, Mme KAPPELHOFF est nommée secrétaire de séance.

2023 – 01 -02 – Arrêt du procès-verbal du 13 décembre 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 a été transmis par mail le 20 décembre 2022 à Mmes et Ms les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ARRETE le procès-verbal du 13 décembre 2022.

2023 – 01 – 03 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 2020-07-06 du 21 juillet 2020

ANNÉE 2022				
Nature de la décision				
Description	Décision	Date	Montant	
2022-169	Facture eau atelier	SUEZ	22/12/2022	47,75 € TTC
2022-170	Facture eau gîte	SUEZ	22/12/2022	52,12 € TTC
2022-171	Facture eau salle	SUEZ	22/12/2022	66,68 € TTC
2022-172	Facture eau terrain sports	SUEZ	22/12/2022	287,98 € TTC
2022-173	Facture eau mairie	SUEZ	22/12/2022	209,35 € TTC
2022-174	Facture eau cimetièrre	SUEZ	22/12/2022	51,68 € TTC
2022-175	Travaux de débroussaillage	CUMA L'Eveil	22/12/2022	246,92 € TTC
2022-175	Entretien voirie – tours benne	CUMA L'Eveil	22/12/2022	32,40 € TTC
2022-176	Maintenance informatique	ALYATIS	22/12/2022	126,00 € TTC
2022-177	Participation frais fonctio.	MAIRIE Caillère St Hilaire	22/12/2022	29 735,86 €
2022-178	Carburant août	SAS LA PREE	31/12/2022	121,00 € TTC
2022-179	Carburant novembre	SAS LA PREE	31/12/2022	95,03 € TTC
2022-180	Carburant juin	SAS LA PREE	31/12/2022	97,01 € TTC
2022-181	Carburant octobre	SAS LA PREE	31/12/2022	79,01 € TTC
2022-182	Achat divers pour illumina tions	REXEL FRANCE	31/12/2022	488,62 € TTC
2022-183	Dépannage éclairage et Chauffage église	SARL CGV CIEL	31/12/2022	424,27 € TTC
2022-184	Confection bulletins Salaire 4 ^{ème} TR	CDG	31/12/2022	140 ,40 € TTC
2022-185	Nom de domaine héberge- Ment – cpte email exchange	Romain Informatique	31/12/2022	288,00 € TTC
2022-186	Attribution compensation	Communauté de communes	31/12/2022	7 917,00 €
2022-187	Facture électricité	EDF	31/12/2022	1 175,29 € TTC
2022-188	Dégrèvement JA	Centre des finances publiques	31/12/2022	768,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2023 – 01 - 04 – Maintenance de l'éclairage public par le SyDEV – contribution 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, la décision dans le cadre du transfert de compétence de confier au SyDEV la maintenance de l'éclairage public ainsi que les réparations au coup par coup relatives à l'éclairage et aux infrastructures sportives.

Pour l'année 2023, la participation concernant les travaux de maintenance s'élève à 559.04 €. Cette prestation comprend 3 visites annuelles avec un programme de remplacements systématique des lampes.

Le coût d'intervention pour les infrastructures sportives comprend un forfait d'intervention couvrant le déplacement de l'entreprise et un forfait de remplacement de l'élément déficient comprenant le coût du matériel et la main d'œuvre.

Après avoir pris connaissance des documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres ne formule pas d'observation et valide les données techniques et financières présentées.

2023 – 01 - 05 – Travaux de voirie 2023 – Maîtrise-d'œuvre

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le choix d'une entreprise pour l'estimation et le suivi des travaux sur la voirie communale. Les travaux de voirie pour l'année 2023 représentent un budget prévisionnel d'environ 60 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- Relevé, estimation des travaux, projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance pour les opérations de réception des travaux

Après avoir pris connaissance du devis d'honoraires concernant ces travaux, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres, de retenir le cabinet Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay-le-Comte pour un montant estimatif d'honoraires calculés comme suite :

- Un taux d'intervention de 5,25 % sur le montant prévisionnel des travaux soit 3 150,00 € HT pour un montant estimatif de travaux de 60 000 € HT.

2023 – 01 - 06 – Projet de salle multifonctions et de convivialité au terrain de football

Monsieur le Maire rappelle la décision de création d'une salle multifonctions et de convivialité au terrain de football. Il informe les conseillers municipaux de l'avancée de ce projet. :

- Résultat du diagnostic amiante
- Etude par le SyDEV pour une subvention « économie d'énergie »
- Réflexion sur une éventuelle modification de la rénovation de la salle existante
- Réunion le 31 janvier avec les conseillers départementaux concernant les éventuelles subventions du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- Prend acte des informations données par M. le Maire
- Décide de demander des devis concernant la rénovation de la salle existante

2023 – 01 - 07 – Travaux d'éclairage par le SyDEV

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 17 janvier 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé au SyDEV :

- Une étude pour la mise en place d'une prise guirlandes sur la place de l'Eglise
- Une étude pour la réalisation d'éclairage aux différents « arrêts de cars » sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'installation d'une prise guirlandes sur la place de l'Eglise
- Décide d'attendre l'estimation du SyDEV pour l'éclairage des arrêts de bus et réfléchir sur un aménagement réalisé en interne par l'employé communal soit un abri avec un petit éclairage.

2023 – 01 - 08 – Motion relative à l'ouverture d'une Halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée

CONSIDÉRANT les orientations en faveur de l'amélioration de l'offre de mobilités en sud-est Vendée inscrites aux documents stratégiques tels que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Pays-de-la-Loire, le Schéma de cohérence territoriale du sud-est Vendée ou encore le Plan Climat Air Energie Territorial,

CONSIDÉRANT que le développement du service de transport public ferroviaire de voyageurs est un enjeu majeur dans la politique de développement et d'aménagement du territoire,

CONSIDÉRANT l'impact positif des politiques de transport collectif de voyageurs sur la réduction des pollution et émission de gaz à effet de serre, inscrits dans les orientations des documents directeurs des collectivités,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté de communes dans l'étude de mobilité sur l'axe ferroviaire La Rochelle – La Roche-sur-Yon, aux côtés des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire et des intercommunalités concernées et sa volonté de développer une offre ferroviaire en sud-est vendée,

CONIDÉRANT les enjeux que le Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée attache à l'ouverture d'une halte ferroviaire « Fontenay-Velluire » desservant l'ensemble du bassin de vie du sud-est Vendée qui compte plus de 60 000 habitants.

CONSIDÉRANT que la réouverture d'une halte ferroviaire aux Velluire-sur-Vendée, entre La Rochelle et la Roche-sur-Yon, et plus largement entre Nantes et Bordeaux, contribuera à l'attractivité de l'ensemble du bassin d'emplois de Fontenay-le-Comte et offrira une alternative crédible aux déplacements du quotidien reposant aujourd'hui uniquement sur une voiture individuelle.

CONSIDÉRANT que le projet de desserte du territoire par une nouvelle offre ferroviaire doit pouvoir s'inscrire dans la dynamique économique du bassin fontenaisien, au cœur de la liaison entre les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine, et de l'arc Atlantique.



CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et de la commune des Velluire-sur-Vendée située au carrefour des 3 intercommunalités du sud-Vendée, à participer à l'amélioration de la liaison Fontenay-le-Comte – Les Velluire-sur-Vendée pour faciliter l'accès à la halte ferroviaire,

* *
*

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-de-la-Salle, après en avoir délibéré, à la majorité par 7 pour, 2 abstentions et 1 contre :

- **DEMANDE** que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.
- **SOUTIENT** le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée qui S'ENGAGE dans la cadre de sa compétence mobilité, à participer, aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, de développer l'intermodalité, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, les liaisons douces, le covoiturage, etc.

2023 – 01 - 09 – Réflexion pour une réunion d'information concernant la création d'une association

Suite à la dissolution du Comité des Fêtes, M. le Maire rappelle le souhait émis lors d'une précédente séance de création d'une association pour proposer différentes activités dans la commune. Il propose aux membres du Conseil Municipal de convenir d'une réunion de la population pour inciter à cette création d'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De faire une réunion le 3 février à 19 heures 30 à la salle communale
- D'y inviter toute la population
- D'annoncer cette réunion lors des vœux

2023 – 01 - 10 – Questions diverses

- 1) Le conseil municipal organise la cérémonie des vœux du vendredi 20 janvier et regarde le diaporama qui sera présenté lors de cette manifestation
- 2) M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bornage du terrain ou se situe le lavoir à La Goupillaire est réalisé.
- 3) M. le Maire fait un rappel de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 17 janvier 2023

- 4) Le conseil municipal réfléchit à une sortie pouvant réunir les membres du conseil pour un moment convivial.

La séance est close à 22 h 35

Comportant les délibérations suivantes

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 13 décembre 2022
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Maintenance de l'éclairage public par le SyDEV – contribution 2023
- 5 – Travaux de voirie 2023 – Maîtrise d'œuvre
- 6 – Projet de salle multifonctions et de convivialité au terrain de football
- 7 – Travaux d'éclairage par le SyDEV
- 8 – Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée
- 9 – Réflexion pour une réunion d'information concernant la création d'une association

- 10 – Questions diverses

Actes certifiés exécutoires

Réception par le Sous-Préfet : le 20 janvier 2023

Publication : le 20 janvier 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENCE
M. ROY Sébastien	Présent
M. GUERIN Didier	Présent
Mme JAUD Céline	Présent
M. BURCELOT Cyrille	Présent
M. GABORIAU Charly	Présent
Mme KAPPELHOFF Laura	Présent
Mme PHELIPPEAU Patricia	Présent
M. BRÉMAND Jacky	Présent
M. CORMIER Jean-Charles	Présent
Mme DIGUET Stécy	Présent

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 17 janvier 2023

№ 2023, 04

Fait à Saint-Laurent-de-la-Salle, le

Le Maire
Sébastien ROY



Le Secrétaire de séance,

